



ASFFOR

ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS ET GROUPEMENTS FONCIERS ET FORESTIERS

Règles de bonne pratique

Il a paru utile de résumer pour les membres présents et futurs de l'ASFFOR et à la lumière d'une expérience de plus de trente ans, les quelques principes et orientations qui doivent guider aujourd'hui et dans l'avenir l'action de notre association, au sein des organisations professionnelles de son secteur d'activité.

Afin de satisfaire à cet objectif, notre règlement intérieur fera référence à ces règles de bonne pratique auxquelles tout membre de l'ASFFOR devra se conformer.

Principes et orientations

1 - L'ASFFOR a été constituée, en 1983, à l'initiative de plusieurs banques, compagnies d'assurances ou établissements financiers de la place.

Les sociétés et groupements à vocation forestière ou foncière agricole qu'elle réunit ont été créés par ces établissements, soit pour leur compte propre, soit pour leurs clients investisseurs, tant particuliers qu'institutionnels.

Elle se trouve ainsi – c'est ce qui fait son originalité – au point de contact entre la propriété collective, foncière ou forestière, et le secteur bancaire et financier.

2 - L'ASFFOR a pour première mission d'assurer la représentation de ses adhérents auprès de l'Etat, des organisations professionnelles et des acteurs de la vie économique : elle a donc d'abord la charge de défendre leurs intérêts communs.

Elle doit en même temps favoriser l'apport accru de capitaux à la forêt cultivée et au foncier agricole.

Elle est ainsi conduite à concentrer ses efforts sur la modernisation progressive du cadre législatif et réglementaire du secteur de la forêt et du foncier agricole, en cohérence avec l'évolution du secteur financier lui-même, dans le respect des contraintes du développement durable et de l'environnement et sans négliger la dimension internationale et européenne des secteurs concernés.

L'ASFFOR se doit enfin d'apporter sa contribution, sous différentes formes et dans la limite de ses moyens, à l'élaboration de propositions sur les grandes problématiques de la forêt et du foncier agricole, en particulier sur celles qui relèvent de leur financement.

3 - Le positionnement particulier de l'ASFFOR, comme d'ailleurs le nombre plus limité de ses membres, lui permet à cet égard de constituer un lieu, le cas échéant informel, de discussion, de réflexion et d'innovation. Elle peut ainsi apparaître comme une force de proposition indépendante sur nombre de sujets forestiers ou fonciers agricoles.

4 - L'ASFFOR, pour donner pleine légitimité à ce rôle, s'est donnée pour règle d'établir un contact régulier, direct et confiant avec les différentes organisations professionnelles de la forêt, du bois, du foncier agricole. Elle participe avec elles et chaque fois que nécessaire, aux travaux relevant de l'intérêt général de ces deux secteurs économiques.

Cette règle s'applique bien entendu également aux autres organisations, tout particulièrement à celles qui relèvent du domaine financier.

5 - Avec les pouvoirs publics et les autorités administratives, l'ASFFOR a pour tradition d'éviter les attitudes foncièrement revendicatives. Elle adopte donc autant que possible une démarche constructive et coopérative, critique si nécessaire, prenant en compte les contraintes de l'action publique et inspirée par un souci de cohérence.

L'expérience a montré que l'ASFFOR y gagnait un crédit accru et que ses interventions acquéraient ainsi plus d'efficacité.

6 - L'ASFFOR est une association ouverte qui doit pouvoir accueillir, sur une base d'égalité, tous ceux qui adhèrent aux principes et orientations qui viennent d'être rappelés.

L'adhésion à l'ASFFOR des nouveaux membres vaut engagement à respecter le Code de bonne conduite, initié en 2010 avec l'appui de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et depuis adapté.

7 - De nouvelles opportunités semblent aujourd'hui s'offrir au secteur de la forêt, du bois et du foncier agricole, dans un contexte d'ailleurs de plus en plus international. L'ASFFOR doit continuer à contribuer activement à ce mouvement, y compris dans sa dimension européenne et internationale que l'association a intégrée dans ses préoccupations depuis 2010 .